

PROCÈS-VERBAL 7 mars 2016

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 7 mars 2016 à 20 heures et à laquelle sont présentes mesdames les conseillères Myriam Cabana, Florence Colinet, Krystelle Dagenais, Nicole Mercier-Danis et monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau, formant quorum, sous la présidence de monsieur le maire Daniel Bock;

Absente : Joëlle Laframboise.

Chantal Delisle, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Lecture et adoption de l'ordre du jour 2016-03#01

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé, avec ajouts;

Adoptée à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal du 1^{er} février 2016 2016-03#02

Il est proposé par Nicole Mercier-Danis
Et résolu,

Que le procès-verbal du 1^{er} février 2016 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

Adoption des comptes 2016-03#03

Il est proposé par Florence Colinet
Et résolu,

Que les prélèvements automatiques (19 280,29\$) et les chèques numéros 8715 à 8745 (50 808,38\$) du mois de février, soient approuvés, certains annulés.

Adoptée à l'unanimité.

Questions du public

Nomination de l'auditeur et acceptation de sa soumission pour l'année 2016 2016-03#04

ATTENDU que le 1^{er} février 2016, la société de comptables professionnels agréés, Charlebois et Gratton, CPA Inc., a présenté

sa soumission pour l'audit et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016;

ATTENDU que leurs honoraires seront de l'ordre de 7 250\$ plus taxes;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

De nommer la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc., pour l'audit et la préparation de notre rapport financier 2016;

D'accepter sa soumission.

Adoptée à l'unanimité.

**Liste des immeubles
à être vendus pour
non-paiement de taxes
2016-03#05**

Chantal Delisle soumet au conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières et autres deniers qui les grèvent dus à la municipalité, à la date du 9 juin 2016, date de la vente pour taxes, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la province de Québec.

Il est proposé par Florence Colinet
Et résolu,

Que ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est, par les présentes, enjointe de prendre les procédures requises aux fins de faire vendre par la municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau, tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières et autres frais qui les grèvent n'ont pas été payés.

Adoptée à l'unanimité.

**Annulation de la
vente pour taxes
Matricule 9377 24 4505
2016-03#06**

CONSIDÉRANT la résolution 2016-03#05

CONSIDÉRANT que cet immeuble est inoccupé depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT l'état vétuste de la bâtisse érigée sur cet immeuble;

CONSIDÉRANT qu'il serait beaucoup trop onéreux pour la municipalité de l'acquérir;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

De retirer cet immeuble de la liste de la vente des immeubles pour non-paiement de l'impôt foncier 2016 et pour les années à venir, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à ne plus l'ajouter à la liste officielle;

Adoptée à l'unanimité.

**Mandat à la secrétaire-trésorière
et directrice générale et
confirmation du taux d'intérêt
Vente pour taxes
2016-03#07**

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales et ce, conformément à l'article 1038 du *Code municipal*;

ATTENDU que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2016-03#05;

ATTENDU que pour la vente pour taxes du 9 juin 2016, il est nécessaire de confirmer le taux d'intérêt exigible sur les taxes municipales impayées et ce, pour les années 2014 et 2015;

ATTENDU que ce conseil croit opportun d'autoriser la secrétaire-trésorière et directrice générale ou un représentant à enchérir et à acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes.

Il est proposé par Krystelle Dagenais
Et résolu,

De confirmer que depuis le 25 janvier 2010 (résolution 2010-01-24), le taux d'intérêt exigible sur les taxes municipales impayées est de 12%, lequel n'a été ni amendé ni modifié;

Que conformément aux dispositions du *Code municipal*, ce conseil autorise Chantal Delisle, la secrétaire-trésorière et directrice générale ou un représentant à enchérir pour et au nom de la municipalité, certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes, à être tenue le 9 juin 2016 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais;

Que madame Gisèle Prévost, adjointe administrative, soit et est par les présentes, nommée pour remplacer la secrétaire-trésorière et directrice générale en son absence, pour effectuer les procédures susdécrites.

Adoptée à l'unanimité.

**Accueil des Belges
dans la Petite-Nation
2016-03#08**

CONSIDÉRANT l'importance d'entretenir les contacts créés lors de notre mission socio-économique 2015;

CONSIDÉRANT l'appui du conseil des maires de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT l'excellent accueil que nous avons reçu lors du voyage à Namur, Belgique;

CONSIDÉRANT la venue de jeunes de différents Patros de Namur, du 1^{er} au 13 juillet 2016;

CONSIDÉRANT la venue des Wallons lors de la première semaine du mois d'août 2016;

CONSIDÉRANT la venue de monsieur Denis Mathen, Gouverneur de la province de Namur (Belgique);

CONSIDÉRANT la venue de monsieur Frédéric Laloux, directeur exécutif de NEW;

CONSIDÉRANT la venue de monsieur Maxime Prévot, vice-président du Gouvernement Wallon et ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine / Bourgmestre de Namur;

CONSIDÉRANT la venue des présidents de quartiers de la ville de Namur, chef-lieu de la province de Namur (Belgique);

CONSIDÉRANT la tenue d'un spectacle des Échasseurs namurois, le 5 août 2016;

CONSIDÉRANT l'impact médiatique et financier sur la MRC Papineau;

CONSIDÉRANT la demande d'un nouveau groupe de visiteurs à la MRC Papineau pour l'année 2017;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix soutienne le comité d'accueil Belgique pour ainsi permettre une réception de qualité, en lui offrant le gîte du deuxième étage de l'ancienne école;

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion de Florence Colinet **2016-03-motion #01**

Florence Colinet dépose un avis de motion en vue d'abroger le Règlement numéro 184 et de le remplacer par le Règlement numéro 1004 régissant les comptes de taxes et les intérêts et décrétant le 30 septembre pour le troisième versement de taxes, de sorte que le troisième versement sera exigible quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'exigibilité du second versement.

Tous les membres du conseil reconnaissent avoir reçu une copie du règlement, l'avoir lue et renoncer à sa lecture.

Achat d'une balance **pour camion** **2016-03#09**

ATTENDU qu'il serait opportun pour la municipalité de s'équiper d'une balance pour son camion à ordures;

ATTENDU la soumission de Équipements Lourds Papineau de 2 956,50\$ plus taxes, dont la garantie est d'une année;

ATTENDU la soumission de RMT de 3 795\$ plus taxes, dont la garantie est de trois ans sur les pièces et la main d'œuvre, incluant l'installation et la formation directement au garage municipal;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

D'accepter la soumission de RMT au montant de 3 795,00\$ plus taxes;

Adoptée à l'unanimité.

Rapport du directeur du service des incendies

Rapport de l'inspecteur

Rapport de la responsable de la bibliothèque et du centre communautaire

Rapport du maire et des conseiller(ères)

ATC Papineau
AGA 22 mars 2016
2016-03#10

ATTENDU que La Corporation des Transports adapté et collectif de Papineau Inc. tiendra son assemblée générale annuelle du 22 mars 2016;

ATTENDU qu'il y a lieu d'y avoir un représentant;

Il est proposé par Florence Colinet
Et résolu,

De nommer Joëlle Laframboise à titre de représentante de la municipalité lors de cette assemblée et de défrayer ses dépenses;

Adoptée à l'unanimité.

Divers et correspondance diverse

- Gala de la reconnaissance – Le 11 mars est la date limite pour soumettre les candidatures;
- Tourisme Outaouais – demande une photo de la municipalité; Florence Colinet dit qu'elle viendra en porter une à la municipalité pour qu'ensuite Chantal Delisle la fasse suivre à Tourisme Outaouais;
- Demande de commandite – 13^e Édition du Tournoi de golf bénéfique de BMR au profit de la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation. Pour cette année, le conseil ne supportera pas financièrement ce tournoi;
- Balade au cœur de la Petite-Nation – publicité; Reportée en avril (Festival de la patate).

Défi Rallye auto performance
9 et 10 septembre 2016
2016-03#11

ATTENDU que le Défi Rallye auto performance se déroulera entièrement dans la MRC de Papineau les 9 et 10 septembre 2016;

Louis Montpellier, coordonnateur adjoint du Défi Rallye auto performance a demandé à la municipalité d'utiliser quelques-unes de ses routes, dont les rangs Thomas et Thomas Ouest et ce, sur 3,7 km;

Il est proposé par Florence Colinet
Et résolu,

D'accepter que le Défi Rallye utilise les routes prédéterminées à l'occasion de ce rallye, mais ce, conditionnellement à ce qu'il s'occupe de la sécurité et à ce qu'il dégage entièrement la municipalité de toute responsabilité pouvant en découler, reconnaissant utiliser les routes à ses risques et périls;

Adoptée à l'unanimité.

Questions du public

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 2016-03#12

Il est proposé par Krystelle Dagenais
Et résolu,

Que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

(Signé) Chantal Delisle
Chantal Delisle
Directrice générale

(Signé) Daniel Bock
Daniel Bock, maire

COPIE CONFORME

